

Arrêtés ministériels

A.M., 2018

Arrêté numéro 0002-2018 du ministre de la Famille en date du 23 mai 2018

CONCERNANT la désignation d'un membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LE MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

VU que le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que le ministre de la Famille peut, si le régime le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer le régime visé par cette loi;

VU que ce régime de retraite prévoit que le ministre de la Famille désigne quatre membres permanents du comité de retraite de ce régime;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans, mais que ce membre peut être désigné de nouveau;

VU que, par l'arrêté ministériel numéro 0001-2018 du 19 avril 2018, le ministre de la Famille a désigné madame Carole Vézina, sous-ministre adjointe de la Direction générale des services de garde éducatifs à l'enfance, membre du comité de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance pour un mandat de trois ans;

VU que madame Carole Vézina a quitté ses fonctions au comité de retraite de ce régime et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE madame Marthe Harvey, conseillère en planification de l'offre et du financement des services de garde éducatifs au ministère de la Famille, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Carole Vézina.

Le ministre de la Famille,
LUC FORTIN

68709

A.M., 2018

Arrêté numéro AM 2018-001 de la ministre responsable du Travail en date du 18 mai 2018

CONCERNANT la nomination de deux membres du Comité consultatif des partenaires

LA MINISTRE RESPONSABLE DU TRAVAIL,

VU l'article 95.1 de la Loi sur l'équité salariale (chapitre E-12.001) prévoyant la formation du Comité consultatif des partenaires par le ministre du Travail;

VU le deuxième alinéa de cet article prévoyant que le Comité est formé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés, dont au moins deux représentent les salariés syndiqués et deux autres les salariés non syndiqués, nommés après consultation des organismes que le ministre considère représentatifs des employeurs et des salariés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif des partenaires a été formé et que les règles de fonctionnement qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté AM 2009-001 du ministre du Travail ayant pris effet le 23 juin 2009;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres du comité est d'une durée de trois ans et qu'en cas de démission, ils sont remplacés pour la durée non écoulée de leur mandat;